



ASSOCIATION

**Henri Pézerat**

Travail • Santé • Environnement

Maison du Citoyen et de la Vie Associative, 16 rue du Révérend Aubry, 94120 Fontenay-Sous-Bois. Tél. : + 33 6 76 41 83 46 - assohp@gmail.com

## Santé–Sous-traitance-Nucléaire-Chimie

Association à but non lucratif

<http://www.sst-nucleaire-chimie.org/>

### AREVA

**devant le tribunal des affaires de sécurité sociale pour  
faute inexcusable de l'employeur  
comme exploitant des mines d'uranium au Niger**

#### Communiqué du 3 février 2012

Alors que l'agence Reuters fait savoir que : « *Trois juges se pencheront le 8 février sur un accord prévoyant le versement des quelque 1,5 million d'euros d'indemnités de départ que l'ex-présidente d'Areva Anne Lauvergeon réclame à son ancien employeur* », un autre procès se déroule devant le TASS de Melun. Un ancien responsable de la maintenance d'une filiale d'AREVA, dans l'exploitation minière d'ARLIT (Niger), est décédé d'un cancer broncho-pulmonaire radio-induit reconnu en maladie professionnelle. Sa famille a engagé devant le TASS de Melun une action en faute inexcusable de l'employeur, contre AREVA qui décline toute responsabilité. C'est désormais une « tradition » dans l'industrie nucléaire, entre filialisation et sous-traitance, la responsabilité des risques et de leurs conséquences n'est jamais à mettre à l'actif des exploitants.

Selon Jean-Paul Teissonnière, qui plaidait, ce 3 février, pour la famille, au tribunal de Melun, « *AREVA, titulaire de la concession minière d'Arlit et actionnaire – alors majoritaire - de sa filiale COMINAK, est l'employeur réel* ». Connaissant parfaitement les risques, les responsables AREVA au plus haut niveau ont failli à leur obligation de sécurité de résultats, vis-à-vis des travailleurs de la maintenance du nucléaire, au Niger comme en France.

Ce procès contribue à lever le voile sur les conditions indignes d'exploitation des mines d'uranium par AREVA en Afrique, comme le montre le dossier établi par la CRIIRAD : [http://www.criirad.org/actualites/dossiers2005/niger/liens\\_pdf/Note\\_Criirad.pdf](http://www.criirad.org/actualites/dossiers2005/niger/liens_pdf/Note_Criirad.pdf)

Pour une maladie professionnelles reconnue chez un salarié français ayant travaillé au Niger, combien de morts et de malades dus à la radioactivité – rendus invisibles par les choix d'organisation du travail - chez les travailleurs du Niger et dans la population riveraine des mines et usines d'uranium dans ce pays ?

Solidaires de la famille éprouvée par ce décès, les association *Henri Pézerat* et *sous-traitance - santé*, veulent souligner l'écart entre les indemnités de départ demandées par madame Lauvergeon et le déni de responsabilité d'AREVA dans le cas d'une maladie mortelle due à la radioactivité.

Merci à tous ceux et celles qui liront ce communiqué de le diffuser largement pour vaincre la chape de silence autour des victimes de la radioactivité de l'industrie nucléaire française.